

Allocution de

Xavier BERTRAND

Secrétaire Général de l'UMP

Convention UMP sur les retraites

Le 25 mai 2010

Seul le prononcé fait foi

Discours de Xavier Bertrand
Secrétaire général du Mouvement populaire
Convention sur l'avenir de nos retraites
Assemblée nationale, salle Victor Hugo
25 mai 2010

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs les Ministres
Mesdames et Messieurs les Parlementaires
Mesdames et Messieurs,

Le sujet des retraites touche au cœur du pacte social français. Il nous concerne tous, et c'est pourquoi il intéresse chacun d'entre nous.

La solidarité entre les générations, la cohésion nationale, la place des aînés dans la société, la reconnaissance et la juste rétribution du travail et du mérite...

Les valeurs essentielles qui unissent les Français sont engagées dans ce débat.

Il ne s'agit certainement pas d'un débat technique qui donnerait lieu à un combat de chiffres. Non, il s'agit d'un débat politique, d'un débat de société et d'une réforme qui engage l'avenir de toute la communauté nationale !

C'est pourquoi j'ai voulu que le Mouvement populaire y consacre une convention

Soyons clairs :

Le rôle de l'UMP n'est pas d'établir un contre-projet face à celui des socialistes (si tant est qu'on puisse parler d'un « projet » socialiste !) ;

Le rôle de l'UMP n'est pas non plus d'établir la réforme des retraites ; c'est la vocation du Gouvernement, auquel nous apportons tout notre soutien.

Le rôle de cette convention, c'est d'apporter la première contribution du Mouvement Populaire dans ce grand débat national ; de répondre au document d'orientation du Gouvernement, d'apporter des idées, d'ouvrir des pistes, de faire des propositions ;

De faire entendre aussi la voix de ces milliers de Français que nous rencontrons, avec Nathalie Kosciusko-Morizet, Arnaud Robinet et tous les orateurs du Mouvement, depuis le mois d'avril, dans le cadre de notre « tour de France » des retraites.

A l'issue de cette convention, je rencontrerai à nouveau Eric Woerth, le Ministre du Travail, afin de pouvoir échanger avec lui sur ces propositions.

Mesdames et Messieurs,

Ce qui nous réunit aujourd'hui, on finit par l'oublier,

C'est d'abord une bonne nouvelle :

Nous vivons de plus en plus longtemps.

Depuis la création de la Sécurité sociale en 1945, nous avons gagné un trimestre d'espérance de vie par an !

Depuis le début des années 80, qui ont vu le passage de l'âge légal de 65 à 60 ans, hommes et femmes ont gagné 5 ans d'espérance de vie après 60 ans.

Et grâce aux progrès de la médecine, nous devrions encore au moins gagner 5 ans de plus d'ici 30 ans !

La question que nous avons à régler prend son origine dans cette évolution.

Pour une raison très simple : dans notre système, les retraites sont financées par les cotisations des actifs.

Autrement dit, ce qui définit l'équilibre et la viabilité de notre système, c'est le rapport entre le nombre d'actifs et le nombre de retraités.

On peut tourner le problème dans tous les sens, c'est là que réside le point essentiel.

Oh bien sûr ! On peut toujours invoquer la crise et la conjoncture ;

On peut toujours ergoter sur telle ou telle prévision ;

La réalité est démographique et il faut regarder cette réalité en face.

Les conséquences de ces évolutions structurelles se lisent dans les projections que le Conseil d'Orientation des Retraites, organisme indépendant créé par Lionel Jospin, a réactualisées dernièrement.

En 1960, il y avait 4 actifs pour 1 retraité,
En 1980, 3 actifs pour un retraité,
Aujourd'hui, 1,8 actif pour un retraité,
En 2020, ce sera 1,5 pour 1 retraité,
Et en 2050, quasiment 1 actif pour 1 retraité !

On ne fera évidemment croire à personne que de tels bouleversements puissent rester sans conséquence !

En termes financiers, les projections sont tout aussi parlantes :

32 Mds de déficit annuel aujourd'hui

Et à structure inchangée, les chiffres parlent d'eux-mêmes :

Des déficits chaque année se situant selon les hypothèses entre 40 et 50 Mds en 2020,
Entre 60 et 80 Mds en 2030,
Entre 70 et 115 Mds en 2050.

La conclusion est claire : *nous ne pouvons rester sans rien faire*. Le *statu quo* serait totalement irresponsable.

Rester sans rien faire, ce serait causer la mort de notre système de retraite par répartition, et travailler, passivement mais efficacement, à son remplacement par un système de retraite uniquement fondé sur le chacun-pour-soi. Ce serait la négation de notre conception de la solidarité.

Je le dis comme je le pense : les partisans de l'inaction sont les alliés objectifs de ceux qui veulent voir la fin de notre système de solidarité nationale !

Or, cela, nous ne l'accepterons pas ! Et je voudrais vous dire pourquoi. Trop souvent, on fait l'économie d'expliquer les raisons profondes qui nous attachent à tel ou tel système. Et à force de ne pas les expliciter, on finit par les oublier.

Deux raisons principales attachent le Mouvement populaire au système par répartition : la sécurité financière et la solidarité nationale.

La première raison, c'est la sécurité :

Au sortir de cette crise où des millions de retraités dans certains pays ont vu leurs pensions se volatiliser en même temps que la bulle immobilière...

...il n'est pas nécessaire d'argumenter longtemps pour vous convaincre qu'asseoir totalement nos retraites sur la fameuse « efficacité » des marchés financiers ne serait pas une bonne idée !

Regardez les fonds de pension américains, ces fameux plans « 401(k) » qu'on érigeait en modèle pour la France : eh bien, ils n'ont pas résisté à la crise financière !

Les fonctionnaires de l'Etat californien, par exemple, ont vu leurs droits à la retraite fondre de 30% en un an.

Ce risque sur le niveau des pensions, nous ne voulons pas le courir.

Se constituer une épargne-retraite en prenant la responsabilité individuelle d'investir, c'est possible, mais seulement à titre de complément.

La responsabilité des pouvoirs publics, c'est de penser à l'intérêt général, et de ne pas laisser les citoyens seuls face à leur retraite.

Les conséquences négatives d'un recours généralisé à l'individualisme sont trop importantes pour que l'Etat abandonne les retraites au laissez-faire.

La deuxième raison, c'est la solidarité nationale.

Dans un régime de capitalisation pure, chacun épargne pour soi-même, sans avoir le sentiment d'une quelconque solidarité avec la génération des aînés actuellement à la retraite.

Le lien avec la génération qui nous précède est coupé ; coupé aussi le lien avec la génération qui nous suit.

Dans un régime par répartition il en va bien différemment : bien sûr, chacun pense à sa propre retraite en cotisant, c'est légitime, mais chacun sent bien aussi le lien qui le rattache aux autres générations (je cotise pour mes parents ; ce sont mes enfants qui cotiseront pour moi).

Pour ces deux raisons, le Mouvement populaire réaffirme son attachement au régime par répartition, et c'est au nom de la pérennité de ce régime que nous devons mener les réformes.

Bien sûr, il existe d'autres problèmes que l'équilibre démographique et financier de notre système par répartition.

Nous parlerons aujourd'hui de sa complexité, des disparités entre les régimes, de la multiplicité des modes de calculs des pensions, des questions que se posent les cotisants sur leurs futurs droits...

A tout cela, nous devons répondre, mais il faut commencer par la première urgence, le premier impératif.

Le premier impératif de la réforme des retraites, c'est faire preuve de responsabilité face au défi démographique et financier.

Force est de constater que sur les vingt dernières années la responsabilité ne s'est située que d'un seul côté de l'échiquier : dans notre famille politique.

Réforme Balladur en 1993, Réforme Fillon en 2003, Réforme de 2007 et 2008 que j'ai eu l'honneur de mener...

Les socialistes sur ce dossier capital pour la vie des Français ont toujours été aux abonnés absents !

On se rappelle le mauvais calcul des socialistes autour de Lionel Jospin, qui préféra sciemment le manque de courage au risque de défaite électorale.

Résultat : il a eu l'absence de courage et la défaite électorale !

Entre le courage et les mauvais calculs, nous le savons maintenant, Martine Aubry a fait son choix. Le PS persévère dans le manque de courage, ce qui, aux yeux des Français, le disqualifie pour exercer le pouvoir.

On l'a suffisamment répété, il y a trois leviers pour réformer les retraites :

- La baisse des pensions

- La hausse des cotisations
- L'allongement de la durée de cotisation

La baisse des pensions est inacceptable. Et soyons clairs, personne ne la souhaite !

Restent les deux autres possibilités.

Certains préconisent la hausse générale des cotisations. Ils sont à gauche.

Nous refusons cette solution.

Pour deux raisons.

La première, c'est que cette réponse est à côté de la question car, je le répète, nous avons un problème démographique. A ce problème démographique, il faut une réponse principalement démographique.

Bien sûr, si nous avons observé dans les décennies passées une baisse anormale des prélèvements obligatoires sur le travail, alors, oui, nous nous prononcerions pour la hausse des prélèvements ! Mais ce n'est pas le cas. Je pense que tout le monde en tombera d'accord ! La France présente un des taux de prélèvement sur le travail les plus élevés d'Europe.

Notre problème, c'est la dégradation du rapport entre actifs et retraités. La solution, c'est de l'améliorer.

Toute autre réponse, à mon sens, est une manière de fuir le problème, d'éviter de prendre ses responsabilités.

Refuser de travailler un peu plus longtemps, c'est mettre tout le poids de la réforme sur la fiscalité. Chacun voit bien que c'est intenable puisque cela reviendrait à faire peser sur un nombre décroissant de personnes un poids croissant de charges fiscales et sociales.

On peut toujours inventer des taxes, additionner des recettes de poches en tout genre, à la manière de Martine Aubry : ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

D'ailleurs, les gens responsables, de droite et de gauche sont tous d'accord.

Dominique Strauss-Kahn, Manuel Valls, Gérard Collomb n'ont pas approuvé les pseudo-propositions de Madame Aubry, fondées sur un pur et simple déni de la réalité !

Quand on veut échapper à la réalité de la démographie, on retombe dans la réalité de la démagogie !

La deuxième raison qui nous porte à refuser la hausse générale des cotisations, ce sont les conséquences très négatives qu'une telle « solution » aurait sur la croissance, sur l'emploi et sur le pouvoir d'achat des français.

Au lieu d'apporter une solution, elle ne ferait qu'aggraver le problème.

Ainsi une hausse de 6 points, nécessaire pour couvrir les besoins de financement d'ici 2050 pourrait détruire 470.000 emplois et augmenter le taux de chômage de près de 2 points. Son effet défavorable sur la croissance serait de 2,4 points.

Même dans l'hypothèse où la hausse générale des taux de cotisations ne serait mobilisée que pour financer la moitié du déficit, les effets seraient fortement négatifs sur l'emploi. Cela reviendrait à augmenter aujourd'hui les cotisations salariales de 2 points, ce qui représente, pour un salaire moyen, une ponction de 620 euros par an. Pour réduire de moitié le déficit de 2050, cet effort serait de 3 points, soit 1 900 euros par an pour le salarié moyen.

Toute la politique du Gouvernement consiste depuis 2007 à favoriser la production et la consommation, pour maintenir la croissance dans une période difficile : aide aux ménages modestes, RSA, réforme de la fiscalité des entreprises pour encourager l'investissement... Il serait totalement contradictoire de casser les reins de notre économie par une hausse massive et subite des charges pesant sur le travail ! D'autant que cette hausse serait totalement isolée en Europe : la France n'est pas une île vivant en autarcie, je le rappelle à ceux qui l'auraient oublié. Et elle figure parmi les Nations encore les plus imposées.

Pour le Mouvement populaire, le choix est donc fait : il faut d'abord et avant tout accepter de travailler plus longtemps si on vit beaucoup plus longtemps de façon à améliorer le rapport entre le nombre d'actifs et le nombre de retraités.

Pour cela, le Mouvement populaire se prononce aujourd'hui très clairement pour le report de l'âge légal et pour l'allongement du nombre d'annuités.

Nous soutiendrons toute proposition du Gouvernement reportant l'âge légal de départ à la retraite. Une telle décision n'est jamais facile mais si nous ne la prenions pas, c'en serait fini très vite de cette avancée sociale qu'a été et qu'est toujours la retraite par répartition.

Le report de l'âge légal est en effet la meilleure manière de rééquilibrer rapidement nos régimes de retraites, tandis que l'augmentation du nombre d'annuités, par la poursuite du mouvement lancé par la réforme menée par François FILLON, permet d'en assurer l'équilibre sur le plus long terme.

S'agissant de l'âge légal, je veux le dire très clairement : les 60 ans ne sont pas un totem !

Et si vous me permettez de citer Dominique Strauss-Kahn, une fois n'est pas coutume, je dirais que les 60 ans ne sont pas un dogme !

Le seul dogme –il est rare que j'emploie ce mot- c'est la répartition !

Le seul tabou, c'est la baisse des pensions !

Mais au PS, on a la mémoire courte :

Je voudrais leur rafraîchir la mémoire : en 1983, à l'Assemblée Nationale, Pierre Bérégovoy lui-même, Ministre des affaires sociales, considérait que la retraite à 60 ans avait été décidée pour la génération qui avait connu la Seconde Guerre Mondiale, en reconnaissance des services rendus.

Quand j'entends Madame Aubry déclarer dimanche dernier, de manière péremptoire, que si le PS revenait au pouvoir, il annulerait purement et simplement la réforme que nous allons faire, - excusez-moi, mais la déclaration de Madame Aubry est totalement démagogique !

Et pourquoi d'ailleurs ne sont-ils pas revenus entre 1997 et 2002 sur la réforme Balladur ? Et pourquoi ne remettent-ils pas en question les réformes de 2003 et 2007 ?

Parce qu'elles étaient indispensables !

Mais le Parti socialiste français n'a pas encore compris, à la différence des autres partis socialistes européens, que quand on est dans l'opposition, on peut choisir le courage plutôt que le mensonge !

Relever l'âge légal doit s'accompagner d'efforts pour relever l'âge effectif, réel de départ à la retraite.

C'est toute la thématique de l'emploi des seniors.

J'insiste sur ce point : faire des efforts pour faciliter et développer encore et encore l'emploi des seniors n'est pas une « option ». C'est une obligation !

Car si nous nous intéressons à l'âge effectif de départ en retraite, il faut que les seniors soient dans l'emploi.

C'est donc une dimension absolument essentielle, à la fois économique, sociale mais surtout humaine et sociétale de la réforme des retraites !

Il faut en finir avec cette exception française qui fait de nous quasiment le plus mauvais élève des pays européens en la matière, avec 39% seulement de seniors en emploi quand la moyenne de l'Union européenne est de 44,7 %. C'est un véritable gâchis humain.

Il faut donc mettre un terme à cette injustice qui conduit à laisser en dehors du monde du travail des salariés en raison de leur âge, alors que l'espérance de vie à 60 ans est de 22 ans pour les hommes et de 27 ans pour les femmes.

Beaucoup a été fait depuis 2007, il ne faut pas l'oublier :

- nous avons amélioré la surcote [portée à 5%]. En 2009, le taux de recours à la surcote atteint 12,5%, soit une hausse de près de 50% par rapport à l'année précédente ;

- lorsque j'étais ministre du Travail, j'ai également libéralisé totalement le cumul emploi-retraite et reporté à 70 ans de l'âge des mises à la retraite d'office ;

- nous avons aussi instauré l'obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés d'être couvertes, à partir de cette année, par un accord de branche ou d'entreprise relative à l'emploi des seniors, faute de quoi une pénalité de 1% de la masse salariale leur sera appliquée.

Grâce à ces mesures, le taux d'emploi des seniors a commencé à progresser, et ce malgré la crise.

Mais il nous faut, à mon sens, aller encore plus loin dans le cadre de la réforme des retraites, et réfléchir en particulier dans deux directions :

D'une part, pour augmenter l'emploi des seniors, il nous faut tout faire pour maintenir ces derniers dans l'emploi.

Or, il faut bien admettre que le salaire et les charges d'un salarié sont plus importants en fin de carrière qu'en début de carrière pour le même poste de travail : près de 60% de plus en moyenne.

Étudions alors le coût d'exonérations de charges pour l'employeur comme pour le salarié dans le cas, à l'avenir, d'embauches de seniors qui, pouvant faire valoir leurs droits à la retraite, préféreraient continuer de travailler. Doivent-ils par exemple continuer à cotiser pour l'assurance-chômage alors qu'en cas de départ de l'entreprise, ils seront directement à la retraite ?

D'autre part, faciliter l'emploi des seniors, c'est aussi tout faire pour que ces derniers se sentent bien dans leur emploi. Aussi, il faut que chacun, entreprises, salariés, partenaires sociaux, prenne ses responsabilités pour faire de cet objectif une réalité. Le droit du travail pourrait aussi y contribuer : je l'ai déjà dit, pourquoi ne pas développer le temps partiel en fin de carrière et pourquoi ne pas le bonifier en termes de salaire ?

Quant au tutorat, les expériences menées dans de nombreuses entreprises concluent toutes au succès de cette pratique; il faut donc permettre sa généralisation. Je sais aussi que si on parle seniors, on entend souvent dire : mais vous rendez plus difficile l'entrée des jeunes sur le marché du travail !

Que l'on m'explique alors pourquoi la France actuellement connaît à la fois quasiment le plus fort taux de chômage des jeunes et le plus faible taux d'activité des seniors en Europe. Non, décidément, la théorie du partage du travail ne correspond pas à la réalité du monde du travail en entreprise !

Concernant les jeunes, je voudrais que l'idée des jeunes populaires qui ont proposé la validation des trimestres des stagiaires soit mise à l'étude.

Mais je veux en venir maintenant au deuxième objectif de la réforme des retraites : la justice et l'équité.

Premier sujet majeur concernant l'équité, la convergence public-privé.

Voilà un sujet passionnel !

A l'UMP, nous ne voulons pas dresser une France contre une autre. Nos adhérents, dans toutes nos réunions ont avant tout demandé de la pédagogie car ils sentent bien que nous nous trouvons souvent face à des visions excessives, voire à des caricatures sur cette question.

Tout d'abord, je dois vous dire que dans nos rencontres sur le terrain, les fonctionnaires nous disent qu'ils n'ont pas choisi d'entrer dans la fonction publique pour les conditions de la retraite.

Par ailleurs, ils ont bien conscience que les différences avec le régime général doivent être examinées mais avec sérieux et en posant sur la table tous les avantages et les inconvénients de telle ou telle situation.

Bien sûr, le premier sujet qui vient à l'esprit est la période de référence pour le calcul de la retraite; les fameux six derniers mois dans le public au regard des 25 meilleures années dans le privé.

Les fonctionnaires vous diront alors que leur retraite est calculée sur leur traitement hors primes et que l'intégration éventuelle de la totalité des primes pour la retraite poserait des questions de différences de traitements entre fonctionnaires...

D'autres différences doivent être regardées, comme la pension de réversion que les fonctionnaires obtiennent sans condition de ressources du conjoint survivant (même s'il faut savoir que le taux de la réversion est moins avantageux dans le public que dans le privé). Il faut savoir aussi que si les règles du privé étaient appliquées dans le secteur public, il n'y aurait quasiment plus de pension de réversion dans le public.

Enfin, nous devons aborder la question, souvent laissée de côté, de la différence de taux de cotisation entre les fonctionnaires et les salariés du privé.

Sans préjuger des intentions du Gouvernement, il est indispensable de connaître précisément les enjeux financiers de telle ou telle décision, car j'ai le sentiment que ce qui est le plus symbolique n'est pas le plus efficace en terme de financement.

Il arrive que l'on se focalise sur des questions dont les enjeux financiers sont finalement assez minimes, alors que d'autres, moins centrales dans le débat, mériteraient une attention beaucoup plus grande ! Ne résumons pas la réussite de la réforme à des symboles.

Et n'oublions pas que la première clé de l'harmonisation, c'est la durée de cotisation et qu'il a fallu attendre 2003 et 2007 pour qu'elle s'applique à la fonction publique et aux régimes spéciaux générant pour ceux-ci une économie de 500 millions d'euros d'ici 2012 et 500 millions d'euros par an à partir de 2015. Je souhaite donc que nous fassions toute la lumière sur ces différents points.

Deuxième sujet majeur concernant l'équité : la « pénibilité ».

Pourquoi voulons-nous prendre en compte la pénibilité dans la réforme des retraites ?

Tout simplement parce que ceux qui connaissent la pénibilité pendant leur carrière ont une espérance de vie moins importante que les autres :

Sept ans d'espérance de vie supplémentaires pour un cadre supérieur par rapport à un ouvrier du bâtiment. Ce chiffre frappant, forcément général, ne résume pas le sujet mais il montre bien que nous ne pouvons détourner notre regard de cette situation.

Mais attention, prendre en compte la pénibilité au niveau de la retraite ne doit pas être une raison pour ne pas agir et prévenir la pénibilité tout au long de la carrière car les formes de pénibilité peuvent aussi évoluer:

En améliorant les conditions de travail

En favorisant la mobilité de ceux qui ont des fonctions reconnues pénibles lorsque c'est possible.

Il y a un premier écueil à éviter absolument : il faut éviter de recréer des régimes spéciaux.

C'est pourquoi il n'est pas possible de dire que tel ou tel métier ou telle ou telle branche sont pénibles par définition.

Dans une entreprise de maçonnerie, le travail du contremaître n'a pas la même pénibilité que celui des ouvriers. Et que dire du comptable?

On le voit, le sujet n'est pas simple. Nous avons fait beaucoup d'auditions sur ce sujet, beaucoup travaillé et nous avons conscience qu'une prise en compte de la pénibilité ne se fera pas si facilement, d'autant que nous savons que les partenaires sociaux ont négocié trois ans sur ce sujet.

Il nous faut donc aller de l'avant et faire des propositions concrètes, car les salariés qui ont été usés par le travail ne comprendraient pas que le « rendez-vous 2010 » sur les retraites ne soit pas également celui de l'équité. En voici quelques unes que je livre à la réflexion et aux débats de cet après-midi :

Qu'est-ce que la pénibilité ? C'est l'exposition par le travail à un facteur de risque qui a un impact immédiat ou différé sur l'état de santé du salarié et sur son espérance de vie. Très concrètement, je pense au port de charges lourdes, au travail de nuit, au travail sous cadences, aux contraintes physiques, à l'exposition aux produits toxiques, etc.

Je pense qu'il faut absolument distinguer la reconnaissance de l'exposition à des conditions de travail pénible, de celle de l'inaptitude, qui est déjà prise en charge par notre système.

Qu'obtiendrait le salarié qui est reconnu avoir eu une carrière pénible ? Il nous faut ici faire preuve de solidarité mais également de responsabilité. Il faut que ces salariés puissent cesser le travail avant les autres pour profiter plus longtemps de leur retraite.

Par ailleurs, d'autres formes de compensation pourraient être négociées par accord de branche (tutorat, aménagement de poste, développement du temps partiel...). Ces pistes devraient certes être débattues avec les partenaires sociaux, mais elles constituent une bonne base de départ.

Comment le dispositif sera-t-il piloté ? Les options sont ouvertes, mais je souhaite que les partenaires sociaux puissent y jouer un grand rôle.

Parler de justice, c'est aussi penser aux situations de certains de nos retraités, agriculteurs, indépendants, conjoints d'indépendants.

Cette réforme devra également consolider les avantages familiaux accordés aux femmes.

Troisième sujet : le financement de nos retraites

Il ne s'agit pas pour nous d'éluder la question du financement et des recettes nouvelles.

Le COR disant clairement que le relèvement de la durée d'activité ne peut tout régler, il nous faut réfléchir à des ressources nouvelles.

L'équité et la cohérence économique nous commandent de demander une contribution aux plus hauts revenus et au capital.

Je veux faire part de quelques pistes :

S'agissant des hauts revenus, nous devons étudier la possibilité de demander une contribution sociale supplémentaire aux bénéficiaires de stock-options et de retraites-chapeaux.

Il ne s'agit pas dans mon esprit de prendre seulement des mesures symboliques. Je sais que nous avons déjà pris des décisions sur ces sujets mais il faut aller plus loin en matière de taxation.

C'est pourquoi je voudrais soumettre aussi au débat l'instauration d'un taux de cotisation-retraite particulier pour les hauts revenus. Je tiens à ce que ce plafond soit défini de manière à ne pas toucher les classes moyennes ni même les classes moyennes supérieures.

En outre, le Président de la République l'a rappelé, nous devons continuer de rééquilibrer la fiscalité en faveur du travail, qui supporte encore aujourd'hui plus de prélèvements que le capital et ses revenus.

Là aussi, je voudrais vous proposer deux pistes de réflexion :

Première piste : l'augmentation des contributions portant sur les dividendes et les plus-values mobilières.

Deuxième piste : asseoir une contribution spéciale retraites sur tout ou partie des « revenus financiers des entreprises ». Cette piste évoquée la semaine dernière par Eric WOERTH mérite d'être expertisée.

Vous l'aurez compris, il n'y a pas de tabou à l'UMP sur la taxation du capital et des hauts revenus.

Ce que nous reprochons au PS, c'est de laisser croire aux Français que la taxation du capital et des hauts revenus peut tenir lieu de réforme des retraites ! Car, cela, c'est un mensonge ! Un mensonge et une faute politique grave !

Ce n'est pas en mentant aux Français qu'on prépare leur avenir. C'est en leur disant la vérité.

Cette vérité, justement, nous commande de voir loin et de ne négliger aucune piste. C'est pourquoi je voudrais encore aborder deux points importants pour notre réflexion. Deux points peu évoqués dans le cadre du débat actuel qui se focalise, et c'est légitime, sur les trois « leviers » dont nous venons de parler.

Le premier point, c'est l'épargne retraite

Pour le Mouvement populaire ce n'est pas un tabou. Mais comme je l'ai dit en commençant, si c'est uniquement à titre de complément.

Ce n'est pas un tabou d'abord parce que la volonté d'épargner pour la retraite existe : la moitié des personnes détenant un contrat d'assurance-vie – soit près de 15 millions d'individus – déclarent le faire dans le but de préparer leur retraite.

Mais 10% seulement des contrats sont des contrats spécifiquement dévolus à la retraite.

Les produits d'épargne conçus pour la retraite (PERP, PERCO, art. 39, art. 83, etc.) ne donnent pas de résultats suffisants tant ils semblent complexes.

Aussi je souhaite que la réforme des retraites soit également l'occasion d'encourager les Français qui font un effort responsable pour préparer leur retraite.

Et cela dans des conditions de sécurité maximale vis-à-vis de la fluctuation des marchés financiers.

En particulier, je ne vois pas pourquoi les salariés de PME n'auraient pas accès, comme les autres, aux dispositifs d'épargne retraite. Pourquoi ne pas rendre obligatoire l'ouverture d'un plan d'épargne retraite collectif dans l'ensemble des entreprises ? Pourquoi ne pas placer par défaut l'intéressement et la participation des salariés sur des plans d'épargne retraite collectifs? Voici des questions dont je souhaite que nous débattions.

Concernant l'épargne retraite individuelle, un maître-mot s'impose : la simplicité ! Simplifions davantage le PERP et permettons aux titulaires de contrats d'assurance-vie de convertir leur capital en rentes s'ils le souhaitent, ou de bénéficier de la possibilité d'effectuer des rachats partiels programmés, ce qui leur garantit des montants versés régulièrement sans aliéner leur capital au profit de leur compagnie d'assurance. Ceci nous permettrait de laisser le libre choix aux Français de mieux affecter leurs contrats d'assurance vie à leurs motivations d'épargne retraite.

Le dernier point que je souhaite aborder, c'est celui de ce que certains appellent la « réforme systémique ». Autrement dit une refonte complète de notre système qui, tout en conservant le principe de la répartition, permettrait de simplifier l'ensemble de nos régimes.

Aujourd'hui, vous le savez, nous avons 38 régimes. Chaque cotisant est affilié en moyenne à 2,5 régimes, et les choses ne vont pas en s'arrangeant compte tenu de la diversité des carrières. La visibilité des cotisants sur leur future retraites s'obscurcit de jour en jour. La multiplication des règles de calcul, qui se comptent par dizaines, le maquis inextricable des décotes, des surcotes, des exceptions –tout cela fait qu'en dehors de quelques spécialistes plus personne ne comprend grand chose à notre système. Or, l'incompréhension engendre l'inquiétude et la défiance. Une étude passionnante (de Yann Algan et Pierre Cahuc, *La Société de défiance*) montre que dans les pays de l'OCDE, il existe une corrélation négative entre la confiance sociale et le nombre de régime de retraite ! Plus il y a de régimes de retraites différents -chacun avec ses règles particulières- plus la défiance est grande dans un pays.

Alors, bien sûr, l'urgence n°1, c'est l'équilibre financier de notre système. Et c'est pourquoi il est normal que les mesures d'âge dominant le débat public aujourd'hui.

Mais le sujet de la simplification et de l'harmonisation n'est pas à écarter d'un revers de main!

C'est pourquoi le Mouvement populaire est ouvert à l'idée de certains partenaires sociaux d'étudier les avantages du passage à un régime par points -comme pour la retraite complémentaire actuellement- ou à un système de comptes notionnels. Une telle réflexion longue ne peut être menée qu'en concertation et une telle réforme ne pourrait s'appliquer qu'à une date décidée en commun pour les nouveaux entrants sur le marché du travail.

Notre but est que chacun puisse savoir à tout moment de sa vie, combien il a cotisé, à quelle retraite il aura droit. C'est dans ce cadre que le renforcement du droit à l'information prendra tout son sens !

*

Cette réforme des retraites est essentielle pour notre pacte social.

Pacte social qui a plus que jamais tout son sens si nous acceptons de le réformer, de le moderniser.

C'est ce que nous voulons faire au nom de l'esprit de responsabilité.

Nous avons rêvé pouvoir engager ce débat en dehors des clivages politiques archaïques -et dépassés à mon sens- comme cela est souvent le cas pour les réformes de ce genre dans d'autres pays en Europe.

En Allemagne, par exemple, on ne se déchire pas sur les retraites ; on se parle entre partis politiques, on se complète et on sort des vieux schémas politiques.

Mais pour cela il faut être deux.

On le voit bien, à nier la réalité démographique, le PS montre sa stratégie.

L'objectif du PS n'est pas d'aider à régler ce dossier des retraites. Il compte sur nous pour le faire.

L'objectif du PS c'est de tenter d'exister. Mais il est déjà retombé dans son archaïsme.

Il est divisé, certes, mais il a fait le choix, autour de Madame Aubry, de s'opposer pour s'opposer.

S'opposer n'est pas exister.

S'opposer de cette façon-là, c'est faire la preuve que le PS n'a aucune crédibilité pour gouverner.

Mesdames et Messieurs,

Nous allons réussir ensemble la réforme des retraites car les Français ont compris qu'il fallait agir !

À nous de nous engager,

A nous de continuer à dialoguer avec les Français, avec les partenaires sociaux pour mener à bien une réforme équilibrée, juste, efficace pour donner tout son sens à notre pacte social, pour donner confiance aux Français dans l'avenir des retraites, dans l'avenir de notre solidarité, dans l'avenir de leurs enfants, c'est-à-dire confiance dans l'avenir !